

On a également entendu dire que le CN économise outre mesure l'argent servant à l'entretien des plates-formes et qu'il a réduit le personnel à un point tel que la surveillance n'est plus adéquate; il s'ensuit qu'il y a beaucoup plus d'accidents qu'auparavant. Le député de Crowfoot (M. Horner) a parlé d'un rapport qui expliquait certains problèmes dont il avertit la Chambre depuis des années. Par exemple, la semaine dernière, il y a eu deux déraillements graves au Nouveau-Brunswick. Heureusement, comme les accidents impliquaient des trains de marchandises, il n'y a eu aucune perte de vie, mais il y a eu d'importantes pertes matérielles. Je frissonne à la pensée de ce qui aurait pu se produire s'il s'était agi de trains de voyageurs. Je n'ai pas encore lu le rapport de cet accident, mais il semble qu'il ait été causé par une circulation trop dense sur les rails, et la plate-forme n'a pas pu tenir le coup. Au lieu de dépenser de l'argent pour des hôtels et des tours, le CN devrait se préparer à faire face à la demande considérable qu'imposera au service-voyageurs, au cours des cinq prochaines années, la crise de l'énergie.

Avant de me rasseoir, j'aimerais, durant le peu de temps qui m'est imparti, signaler un autre secteur qui me préoccupe beaucoup. Une zone grise qui n'est pas sans causer de nombreuses déceptions. Chaque fois que j'essaie d'obtenir une réponse à cette question, nous assistons à une véritable partie de ping-pong: la balle est envoyée par le ministre des Transports aux chemins de fer, elle revient au ministre, et ainsi de suite. Je veux parler de la question des pensions. Cette question a causé un malaise persistant chez les syndicats, que ce soit, ou non, à juste titre—et je ne veux prendre parti pour personne. Cependant, ce que je veux dire, c'est qu'il faut procéder à une évaluation honnête et franche du régime de pensions du Canadien National. Je reconnais que l'on est actuellement en train de la faire, et nous attendons très bientôt le rapport du juge Hall. Mais j'espère bien que l'on ne s'en tiendra pas uniquement à ce rapport. Bien que le régime de pensions préconisé qui a été accepté soit un progrès, il n'est certainement pas le bout du monde.

Lorsque nous avons discuté des pensions au comité, il y a deux ou trois ans, j'ai été l'un de ceux qui se sont opposés à ce que les pensions fassent partie d'un ensemble de propositions à négocier. Ce que j'ai vu depuis n'a fait que confirmer mon opinion, à savoir que nous avons commis une grave erreur en suggérant que les pensions fassent partie d'un tout négociable et j'aimerais préciser à la Chambre les raisons qui me poussent à dire cela. Lorsque l'on négocie avec des employés dont l'âge se situe entre 17 et 65 ans, il peut y avoir de grandes divergences d'opinion. Les jeunes pensent aux factures qui les attendent aujourd'hui et demain et, ce qui les intéresse, ce sont les augmentations de salaires et les heures de travail. Pour eux, l'âge de la retraite à 65 ans est une réalité bien éloignée et ils ne s'en préoccupent pas. Par contre, les employés dans la cinquantaine songent à leur retraite prochaine. C'est pourquoi il y a un conflit d'intérêts et c'est ce qui ressort du régime de pensions préconisé qui a été accepté. Les jeunes en sont fort satisfaits alors que ceux qui ont été embauchés avant 1956 ne le sont pas du tout et ont l'impression d'avoir été dupés. C'est ce qui se produit lorsque l'on négocie pour un groupe aussi diversifié que celui-là.

Chemins de fer Nationaux du Canada et Air Canada

J'ignore la solution. Nous avons laissé les pensions devenir partie intégrante des négociations collectives, et étant donné que le précédent existe, je doute que nous puissions y changer quoi que ce soit. Mais c'est un domaine où il faudrait que le gouvernement donne des directives au CN pour qu'il mette fin à l'imbroglio des pensions.

En terminant, j'aimerais dire quelques mots pour les anciens employés du CN qui n'ont personne pour parler en leur nom. Il s'agit d'employés qui ont pris leur retraite et qui ne font plus partie du syndicat. On les a sans cesse oubliés, sauf évidemment lors d'instances présentées par des députés à la Chambre. Il est temps que le gouvernement informe le CN qu'il a une obligation morale envers eux. Voyons combien il faudrait pour relever leur retraite à un niveau analogue à celle des employés de la Fonction publique. S'il nous faut trouver les fonds nécessaires, trouvons-les, mais ne permettons pas au CN de prétexter qu'il n'a pas d'argent. C'est pour ces raisons que j'approuve ces amendements. Ils remettent en question toute l'orientation de la politique du CN, et j'espère que les députés les examineront sérieusement.

● (1600)

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'approuve le principe de cet amendement, bien que je doute qu'en dernière analyse, il me soit possible de l'appuyer.

Une voix: Allons donc!

M. Gleave: Peut-être parviendra-t-on à me persuader. L'amendement a pour principe que la première préoccupation des chemins de fer, et surtout du CN, doit être d'assurer des moyens de transport. C'est un argument parfaitement indiscutable et constructif. J'ignore pourquoi le CN construit cette tour à Toronto. C'est peut-être une réalisation de prestige en ce qu'il possédera l'immeuble le plus élevé surmonté d'une aiguille. Il n'occupera cette position de prestige que jusqu'à ce que quelqu'un ou une entreprise quelconque décide d'en construire une autre de 30 pieds de plus avec une aiguille au sommet. Le CN jouira de cet avantage peut-être non négligeable, mais je sais que beaucoup de gens qui dépendent des transports ferroviaires, y compris des industriels et des commerçants, ne seront pas du tout impressionnés du fait que le CN possède l'immeuble le plus élevé de Toronto. Fait assez curieux, je sais qu'un grand nombre d'hommes et de femmes employés par le CN sont d'avis que les pensions et les salaires ont plus d'importance que la construction du plus haut édifice à Toronto.

Des voix: Bravo!

M. Gleave: Un certain nombre de ceux qui tombent dans ces catégories communiquent avec moi assez régulièrement par télégramme et par lettre pour m'exprimer leur inquiétude au sujet des pensions. J'ai reçu dernièrement la copie de deux télégrammes, l'un adressé au président du comité permanent de la Chambre des communes sur les transports et les communications. Ce télégramme porte la signature de M. H. K. Beckett, président de l'association des cheminots de Biggar. Il dit ceci:

Nous demandons que vous présentiez au comité des transports une recommandation proposée par votre comité à l'arbitre des chemins de fer, le juge Hall, préconisant que l'étude de la pension des employés des chemins de fer du commissaire Deutsch ne soit pas comprise dans le rapport définitif du juge Hall sur les salaires et les règlements.